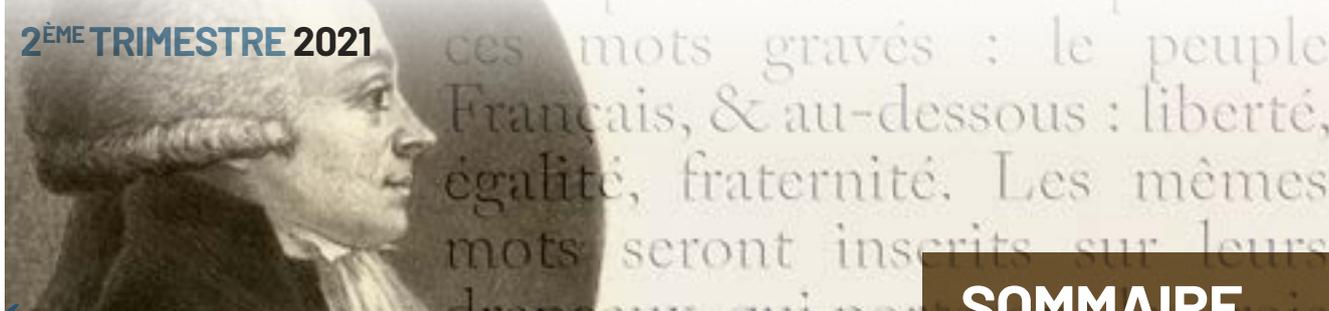


L'INCORRUPTIBLE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2021



« **Ô femmes françaises ! Vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre. Qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte ? Comme elles, vous avez donné le jour à des héros ; comme elles, vous les avez dévoués avec un abandon sublime à la patrie !**

Robespierre, Discours à la Convention sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales (séance du 18 floréal an II)

ÉDITO -

par **Alcide Carton**
président de l'ARBR

Lorsqu'il s'agit de parler des femmes pendant la révolution l'historien pas plus que le simple citoyen n'est à l'abri des préjugés, de ses fantasmes ou des représentations qui peuvent fausser l'accès à la réalité. Et il y a toujours un risque à s'y colleter comme nous le dit Geneviève Fraisse. Ainsi, la question de l'accès à la citoyenneté politique tenue comme référence absolue est vue sous le prisme de revendications actuelles abouties pour certaines depuis seulement 1946, 1967, 1972 et 1975 et de celles toujours à conquérir. Il faut en convenir, cette problématique étant ainsi posée il est aisé de conclure que les hommes de 89-94, y compris ceux les plus en avance sur leur temps comme Robespierre, Desmoulins, Babeuf ou Condorcet, n'ont pas pris à bras le corps cette question alors que les femmes du peuple ont pris une part des plus actives dans le processus révolutionnaire (voir le fameux déplacement à Versailles). Et poursuivant le développement, non seulement elles ont été spoliées de leurs droits, mais voyez donc comment les plus engagées d'entre elles ont fini. La cause féminine est la principale oubliée de la Révolution et plaignons nos féministes révolutionnaires mourant dignement sur l'échafaud. Je ne partage pas ce point de vue qui consisterait à laisser penser que la

Révolution n'a rien fait pour la condition des femmes hormis les propositions de la belle Olympe et l'engagement de cette chère M^{me} Roland «révolutionnaire de salons» qu'on n'a pas vu marcher sur Versailles les 5 et 6 octobre 1789 et que l'on porte aujourd'hui au pinacle. La révolution n'a pas tout fait pour les femmes, c'est évident, et dans ce domaine comme dans d'autres, elle demeure largement inachevée. Mais cette histoire demeure à construire.

Femmes en révolution.

En retenant cette thématique de réflexion et de débat, notre tout nouveau conseil scientifique a pris le risque des travers qui guettent tout passionné d'histoire mais il a voulu éclairer quelques aspects de cette importante question. Remercions les auteurs et les autrices qui ont accepté de s'y prêter. Il fallait tenter de faire un état de la situation des femmes à cette époque de leur exploitation et du degré de leur domination, relever des paroles, des faits et évoquer à notre manière quelques figures connues ou méconnues qui ont pris une part singulière au combat révolutionnaire. Et faisons parler Robespierre, qui n'échappe pas aux clichés lorsqu'il s'agit d'évoquer le sort des femmes et leur par-

SOMMAIRE

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE	02
UNE RÉVOLUTION CONTRE LES FEMMES ?	03
PAROLE DE FEMMES	04
LE DROIT DE CUISSAGE	05
LES SOEURS DUPLAY	06
OLYMPE DE GOUGES	08
SIMONE ÉVRARD	09
VIE DE L'ARBRE ROBESPIERRE SOUTIENT LES FEMMES	10
ON L'A LU	11
EN BREF	12

ticipation à la vie politique ou culturelle ou qu'il s'agit de défendre les plus rabaisées d'entre elles, les filles mères.

Les femmes ne sont pas les oubliées de la révolution. Si les non-dits du temps ne leur ont pas accordé le droit de vote, elles ont gagné des droits civils et leur engagement aura donné l'espoir à nombre d'entre elles et aux générations de femmes qui ont suivi.

Il nous aurait fallu ajouter bien des pages à ce numéro. Pour compléter et enrichir cette question, nous renvoyons nos lecteurs à la consultation de notre site où d'autres articles, nous l'espérons alimenteront votre curiosité et vous inviteront à nous écrire pour enrichir notre réflexion commune.

Le président

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

Réponse de Maximilien de Robespierre, avocat au parlement et directeur de l'Académie, au discours de M^{elle} de Kéralio, 18 avril 1787, OMR, t. XI, p. 191-200

— « **I**L FAUT L'AVOUER : l'admission d'une femme dans une Compagnie littéraire fut regardée jusques ici comme une espèce de phénomène. La France et l'Europe entière en offraient très peu d'exemples. L'empire de l'habitude et peut-être la force du préjugé semblaient opposer ces deux obstacles aux vœux de celles qui pouvaient aspirer à prendre place parmi vous. Deux femmes aimables et instruites daignaient cette année vous adresser les leurs et vous ne balançâtes pas un instant à les exaucer.

Leur sexe ne leur fit rien perdre des droits que leur donnait leur mérite. Que dis-je, leur sexe vous parut sans doute un mérite de plus.

Quelque système que l'on puisse adopter sur cet objet, je ne craindrai pas de publier ici ma profession de foi et je dirai hautement que le courage avec lequel l'Académie s'est élevée au-dessus d'un préjugé grossier, suppose une élévation d'idées et une délicatesse de sentiments dignes d'une Compagnie littéraire dont les plus illustres membres firent souvent éclater leur zèle pour la gloire d'un sexe aimable par les hommages intéressants qu'ils lui rendirent dans ce même lieu.

Au reste, que l'on ne croie pas qu'en adoptant cette innovation l'Académie ait pris pour guide un sentiment frivole : elle a été déterminée par des vues sages et profondes. Je crois au moins que je ne serai démenti par aucun de ses membres si j'assure que tous ont été vivement pénétrés des avantages infinis que ce système devait procurer aux lettres et à l'Académie.

[...] Les préjugés sont le fléau du monde, les sciences en sont les remèdes. Qu'une fois, l'éloquence et le génie aient osé calomnier les sciences, que peuvent-ils contre la nature et la raison qui les justifient ? Jamais on ne persuadera à l'univers que l'être

intelligent, l'être que la raison et la perfectibilité distinguent des autres êtres ne puisse perfectionner sa raison, étendre les bornes de son intelligence et développer ses plus nobles facultés sans devenir plus méchant et plus malheureux en proportion du progrès de ses lumières. Mais si l'on accorde seulement aux femmes la raison et l'intelligence, pourra-t-on leur refuser le droit de les cultiver ?

Les différences particulières qui caractérisent les deux sexes pourront bien déterminer le genre des études qui leur conviennent, mais non pas interdire à l'un des deux le soin de perfectionner les facultés communes à toute la nature humaine.

Ainsi le sexe dont l'organisation est plus délicate et plus sensible laissera à l'autre le soin de sonder toutes les profondeurs des sciences abstraites ; mais pourquoi renoncerait-il à celles qui ne demandent que de la sensibilité et de l'imagination ? Pourquoi ôterait-on aux femmes l'avantage de cueillir les fleurs de la littérature, d'écouter les agréables et utiles leçons de l'histoire, les touchantes instructions de la morale qui, dévoilant à la fois aux yeux de l'homme les rapports et les devoirs qui le lient au reste de l'univers et les ressorts du cœur humain et le jeu des passions qui animent et troublent la scène du monde, semblent convenir particulièrement à la sensibilité de leurs âmes, aux relations particulières de leur sexe, à la nature de leurs occupations et à la nature du rôle délicat qu'elles ont à remplir dans la société.

Or, voilà précisément les objets des occupations académiques : pourquoi donc seraient-elles déplacées dans une société littéraire ?

Maissiles Académies conviennent aux femmes, les femmes conviennent beaucoup plus encore aux Académies.

La nature a donné à chaque sexe des talents qui lui sont propres. Le génie de

l'homme a plus de force et d'élévation ; celui de la femme plus de délicatesse et d'agréments. La perfection des travaux de l'esprit humain consiste dans l'union de ces qualités diverses et le moyen de les rassembler est d'associer les femmes aux compagnies littéraires.

Mais il serait là le moindre de tous les avantages attachés à cette institution. Ce n'est pas seulement par leurs lumières que les femmes contribueraient au progrès des lettres et à la gloire des sociétés sçavantes, c'est surtout par leur présence.

[...] La ferveur académique est sujette à se ralentir. Il est des momens de sommeil et de relâchement qui sont l'effet presque inévitable des circonstances ; une espèce de langueur enfin qui semble attachée à la constitution de ces corps. Pour les perfectionner, pour les rendre aussi utiles qu'ils pourraient l'être, il faudrait nécessairement trouver le moyen d'entretenir constamment cet esprit d'activité et d'application qui doit les animer. Mais quel sera-t-il ce moyen ?

[...] Ouvrez aux femmes l'entrée des Académies et vous en bannissez en même temps la négligence et à la paresse qui en sont les fléaux ? Qui pourrait ne m'avoir pas prévenu ? Vous verrez se rallumer le feu d'une utile émulation et ce commerce enchanteur de l'esprit et de la pensée reprendra toute l'activité dont il est susceptible en acquérant des agréments jusqu'alors inconnus. Alors sans doute on ne verra plus le génie s'endormir sur les fauteuils académiques et la malignité même n'osera plus répéter ses sarcasmes et ses épigrammes rebattus.

[...] Qui pourrait être assez ennemi de soi-même pour repousser tant d'avantages et d'agréments qui s'offrent à la fois à nous ? Applaudissez-vous, Messieurs, d'avoir donné un exemple aussi salutaire et ne doutez pas qu'il ne soit bientôt suivi par le reste de l'empire littéraire. Mais, le dirai-je : vous n'avez fait encore que le premier pas vers cette utile institution.

Le choix que vous avez fait laisse encore l'exécution de notre système très imparfaite. Quel que soit le mérite de nos académiciennes honoraires, elles auront toujours un défaut essentiel, c'est d'être éloignées de nous, et de ne jamais nous procurer l'avantage d'embellir nos assemblées par leur présence.

Nous les lisons, nous les entendons, nous leur parlons, mais nous ne les voyons pas. Pour réaliser ce bonheur dont j'ai tracé la peinture, pour attendre le but que j'ai marqué, il faut aller beaucoup plus loin ; et pour trancher le mot, il faudrait que l'Académie comptât parmi ses membres plusieurs de nos concitoyennes. »

Évoquons le contexte



Louise de Kéralio (1758-1821), historienne et traductrice, future journaliste révolutionnaire, a été élue comme membre honoraire de l'Académie d'Arras le 3 février 1787, avec une autre autrice, Marie Le Masson Le Gofft (1749-1828). Robespierre répond dans ce discours à l'adresse de remerciements de la première, en sa qualité de directeur de l'Académie. On peut voir que dans cette réponse, il défend la participation, non seulement honoraire, mais pleine et entière des femmes aux travaux des Académies. Si sa conception de la complémentarité de l'homme et de la femme, qui le conduisit à soutenir l'existence des rôles naturellement différenciés pour les uns et les autres, ne peut satisfaire une lectrice ou un lecteur d'aujourd'hui, il faut rappeler le contexte dans lequel il l'a énoncée.

Loin de la légende noire d'un Robespierre rousseauiste qui souhaiterait voir les femmes cantonnées à la maison ou qui se méfierait des femmes instruites, et malgré sa défense de la complémentarité, il reconnaît aux femmes comme aux hommes une commune nature humaine, douée d'une raison perfectible. Pour lui, chez les femmes comme chez les hommes, cette raison mérite d'être cultivée et doit l'être en public pour le plus grand bonheur de toutes et de tous. En cela, même si Robespierre n'a pas été parmi la petite minorité de personnes qui au XVIII^{ème} siècle ont demandé l'égalité politique entre les hommes et les femmes, il a malgré tout été un partisan de l'instruction féminine et de la participation des femmes à la République des Lettres, sinon à la République tout court.

UNE RÉVOLUTION CONTRE LES FEMMES ?

En 1789, les anciens sujets du roi de France deviennent des citoyens, libres et égaux en droit, censés participer collectivement à la gestion des affaires de la cité ; or, les femmes sont exclues d'emblée du droit de voter et d'être élues sans qu'aucune voix ou presque n'y trouve à redire. Par la suite, les tentatives de certaines d'entre elles d'être citoyennes à tout prix vont se heurter à la répression : le 30 avril 1793, leur présence dans l'armée est prohibée ; le 30 octobre, pour des raisons de maintien de l'ordre public, les clubs féminins sont interdits ; enfin, en mai 1795, à la suite de l'échec des journées de prairial, les députés leur interdisent de s'attrouper.

Faut-il en conclure, à la suite des historiennes anglo-américaines de la gender history [histoire du genre], que les femmes ont été les grandes perdantes de la Révolution française qui se serait faite non seulement sans elles, mais contre elles, aggravant leur situation par rapport à la période antérieure ?

À la faveur de la montée du féminisme, cette affirmation est de plus en plus répandue. Il convient pourtant de la nuancer, en examinant les représentations qui ont sous-tendu les politiques concernées, l'engagement des femmes dans le processus révolutionnaire et enfin, pour terminer, le bilan pour les femmes, de la législation révolutionnaire.

Les ressorts de l'exclusion

La plupart des hommes de la Révolution partagent à propos des femmes la perception de l'immense majorité de leurs contemporains (y compris les intéressées elles-mêmes).

Cette vision, d'abord fondée sur des arguments religieux (la femme inférieure à l'homme car née, selon la Génèse après lui et à partir de lui...), a été confortée par les hommes des Lumières qui l'ont justifiée au nom d'un autre principe : celui de la nature. Selon l'article de l'Encyclopédie publié en 1751, la femme est définie comme la « femelle de l'homme ». Son corps est organisé pour qu'elle devienne mère. Physiquement, elle est plus petite, elle a peu de force, le cycle menstruel et les maternités font d'elle une éternelle malade. En même temps, elle se caractérise par sa beauté, car il est dans sa nature de séduire le mâle. Elle est à la fois le sexe faible et le sexe beau.

Surtout, dominée par son corps organisé autour de son utérus, elle ne peut fixer longtemps son esprit, ce qui la rend inapte à faire usage de la raison.

Par conséquent, elle n'est pas qualifiée pour se mêler des affaires publiques. Comme l'a écrit Jean-Jacques Rousseau « [...] toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dans tous les temps ».

La participation des femmes au processus révolutionnaire

L'idée selon laquelle la Révolution se serait faite sans les femmes est totalement démentie par les travaux qui se sont multipliés en France depuis la fin des années 1980, dont Christine Le Bozec présente une synthèse dans son dernier ouvrage. Pendant toute la Révolution, dans toute la France et pas seulement à Paris, les femmes s'impliquent dans le mouvement révolutionnaire aux côtés des hommes ou sous des formes qui leur sont propres.

Elles participent aux grands mouvements revendicatifs et insurrectionnels, se montrant particulièrement attentives à la question des subsistances ; des épisodes comme les journées d'octobre 1789 et les *insurrections de germinal* et prairial an III les portent même au premier plan en tant que groupe social.

Alors que les hommes sont à l'armée, elles s'impliquent dans la mobilisation patriotique en collectant des vivres et du matériel. Elles assistent les pauvres et les malades dans une optique relevant non plus de la charité chrétienne, mais de la philanthropie. Elles dénoncent les suspects, profitant du fait que l'on ne se méfie pas d'elles. Elles sont les « *ornements* » des fêtes révolutionnaires...

Seule une infime minorité, toutefois, réclame l'égalité des droits. La célébrité actuelle d'Olympe de Gouges ne doit pas masquer le fait que sa remarquable Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne n'a eu sur le moment que très peu d'impact. Quelques femmes, cependant, tentent d'être citoyennes à tout prix. Autour de Pauline Léon et de Théroigne de Méricourt, elles réclament le droit de porter les armes. Mais c'est en participant à la vie des sociétés politiques qu'elles connaissent sans doute l'expérience la plus proche d'un véritable exercice de la citoyenneté, en essayant de faire entendre leur voix dans des clubs masculins, en se faisant

admettre dans de rares sociétés mixtes, enfin, en fondant, plus rarement encore, des clubs de femmes ; cinquante-six ont été recensés entre 1789 et 1793.

Dans l'autre camp, les femmes sont très nombreuses à s'opposer à la Révolution, en particulier sur le plan religieux. Elles cachent les prêtres réfractaires, abritent l'exercice du culte clandestin... Très actives dans la révolte vendéenne, elles espionnent l'ennemi, assurent l'intendance, animent les processions la nuit, peuvent même exceptionnellement participer aux combats.

Le gain éphémère de l'égalité civile

La liberté affichée de l'infime minorité des habituées des salons ne doit pas faire oublier que la condition des femmes, sous l'Ancien Régime, n'avait rien d'enviable. Quel que soit leur milieu, elles étaient d'éternelles mineures, soumises à la tutelle de leur père ou de leur mari. On estimait qu'elles n'avaient pas besoin d'être trop instruites. En 1789, seules 27% des épouses signaient leur acte de mariage contre 47% des époux.

Le droit révolutionnaire en fait des adultes dotées de la capacité juridique. Elles peuvent désormais transmettre un bien, désigner un héritier, effectuer une transaction sans l'aval d'un homme. La loi sur l'égalité successorale met fin à l'exclusion des filles d'une partie de l'héritage qui existait dans certaines régions. Le divorce, voté le 20 septembre 1792, est gratuit et place les deux époux sur un pied d'égalité. Les femmes seront à l'origine des deux tiers des demandes.

L'instruction des filles n'est pas oubliée. Condorcet, en 1792, prévoyait un enseignement commun de 6 à 13 ans ; en décembre 1793, la loi Bouquier instaure un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants, filles et garçons, de 6 à 8 ans.

Le retour en arrière va s'opérer dès 1795 avant que le Code Civil de 1804 ne refasse des femmes et pour longtemps, des mineures placées sous une autorité masculine. Il reste que pendant quelques années, les Françaises ont bénéficié du statut familial et civil le plus progressiste de l'époque.

(1) L'ensemble des références se trouvent sur le site de l'ARBR.

Danièle PINGUÉ

Parole de femmes...

Est-ce que la Grande Révolution est une affaire d'homme ?

La question est légitime en comparaison du nombre d'études et d'analyses historiques éditées chaque année, Robespierre, Danton, Marat, La Fayette et bien d'autres, mais qu'en est-il des études sur l'influence des femmes dans la révolution ? Que reste-t-il de leurs engagements ?

Est-ce anachronique de parler de mouvement « féministe » durant la période de la Grande Révolution ? Certainement ! Car ce mot n'apparaîtra « qu'en 1870 dans le vocabulaire médical pour décrire une féminisation du corps » puis sous la plume d'Alexandre Dumas fils qui, dans son pamphlet L'homme-Femme (1872) « taxe de féministe les partisans de la cause des femmes ».

Cette note d'introduction de Christine Fauré⁽¹⁾ n'a pas perdu de sa pertinence, mais pendant la Grande Révolution est-ce à dire que les femmes n'avaient pas d'opinions ?

Laissons de côté les clivages sociaux, les accointances politiques et contentons-nous d'écouter ces femmes, ces « amazones », ces combattantes trop peu comprises.

Des salons feutrés de la galanterie finissante d'ancien régime, aux discussions animées des Clubs féminins, aux revendications du peuple, aux actions militaires... les témoignages sont nombreux mais trop rarement étudiés, « l'histoire des formes politiques et des institutions s'en est trouvée négligée »⁽¹⁾.

Prêtons une oreille attentive à ce que Mme De Coicy⁽¹⁾ écrivait en 1789 à propos de la condition des femmes :

« Depuis des siècles elles ne sont rien dans la Nation Française & elles ne peuvent avoir quelque influence dans les affaires que par des moyens secrets de ruse & de Séduction qui, très souvent, il faut l'avouer leur réussissent. »

Le constat est sans appel, et son point de vue politique est tout à fait pertinent,

« pour la Politique les Femmes Françaises ont une supériorité décidée sur les Hommes », « elles ne sont point sur le trône ; mais on les voit souvent gouverner ceux qui y sont assis. »
Ce n'est pas Etta Palm d'Aelders ou Mary Wollstonecraft qui écriront le contraire.

Dans les années prérévolutionnaires la femme n'a pas de rôle à jouer en dehors des « tâches ménagères » et familiales, l'ensemble des décisions étant prises par le mari, le père ou le frère.

« Quel triste sort que celui de la femme ! Combien elle a à souffrir : l'esclavage, la tyrannie, voilà sans partage. Ils veulent encore qu'on les adore. Je crois qu'ils souffriraient qu'on leur dressât des autels et, prosternés devant eux l'encensoir à la main, leur demander pardon des maux qu'ils nous font souffrir. À les entendre, nous sommes des êtres célestes, rien n'est égal à nous. Ah ! Qu'ils nous divinissent moins et nous laissent libres ! »

écrit Melle Duplessis, future Mme Desmoulins, en juillet 1789 dans son journal intime⁽¹⁾. Ces revendications ne sont pas uniques, elles sont la triste réalité de la condition de la femme à la fin du XVIII^{ème} siècle, mais la Grande Révolution a donné aux femmes l'envie de participer aux changements de la société, et ce dans tous les domaines,

« Quoique je n'ayons pas étudié le latin, il nous semble à nous, sauf meilleur avis, qu'il seroit à propos de chiper au moins les trois quarts des grandes richesses des gros Bénéficiaires, d'en mettre une poire pour la soif, une autre pour des Écoles de charité, où nos enfants puissions

aller, quand ce ne ferait que pour apprendre ce qu'on appelle un petit mot d'arithmétique, et autres choses qui puissent leur servir au besoin »⁽¹⁾,

La gouaille de Paris et les belles phrases parlées n'empêchent pas les revendications égalitaires. Et parmi ces parisiennes, certaines participèrent à la prise de la Bastille le fusil à la main ou marchèrent sur Versailles poussant le canon ou participèrent à la prise des Tuileries...

En province, les Sociétés Populaires se multiplient : « Les Dames de la Constitution » de Lille, « L'Association des Citoyennes » de Lyon, « Les Amies de l'Humanité » de Bordeaux et bien d'autres... Cependant toutes ces organisations féminines souffrent d'une reconnaissance politique, les maires n'acceptant pas facilement le prêt de salle assurant les rassemblements féminins, elles doivent, pour la plupart, avoir un « tuteur ».

Augustin Sorbes, professeur de logique et « tuteur » de « L'Association des Amies de la Constitution » de Pau est conscient du potentiel féminin, il désire apporter un souffle nouveau à la société en facilitant la parole de Pauline Siro (la présidente de la Société) :

« Nos ennemis les plus dangereux sont de sots préjugés qui enchaînent les esprits faibles; mais dans ce siècle de lumière, le flambeau de la raison répand une clarté si vive que nous ne devons pas désespérer, que notre sexe ne se régénère... Notre Sexe ne saurait être étranger à la Constitution... Fières Amazones, pour vous aguerrir contre des ennemis plus redoutables, après avoir arraché leurs armes à nos époux, allons les plonger dans le sein de ces femmes antipatriotes... »⁽¹⁾

Ce souffle et cet élan font échos au discours de Théroigne de Méricourt prononcé à la « Société Fraternelle des Minimes » le 25 mars 1792 :

« Citoyennes, pourquoi n'entrerions nous pas en concurrence avec les hommes ? Prétendent-ils eux seuls avoir des droits à la gloire ; non, non... Et nous aussi nous voulons mériter une couronne civique, et briguer l'honneur de mourir pour une liberté qui nous est peut-être plus chère qu'à eux, puisque les effets du despotisme s'appesantissent encore plus durement sur nos têtes que sur les leurs. »

Ce déterminisme politique ne déposa jamais les armes face à l'acharnement d'une presse contre révolutionnaire des plus féroces, ni devant le « machisme » de la société masculine.

Qu'est devenue cette verve, cette puissance de parole, cette détermination révolutionnaire, au lendemain de la période révolutionnaire ? Et bien, pour la plupart, « ces femmes, acceptant la domination masculine dans le domaine public, habituées qu'elles étaient à la subir dans l'espace privé »⁽¹⁾ rentrèrent dans le « rang » et dans leurs foyers, laissant aux hommes le champ libre de l'espace public, période à laquelle le mot « citoyenne » fut remplacé par « Madame » ou « Mademoiselle », spoliant ainsi leur rôle politique dans la société.

Bien peu d'ouvrages leur sont consacrés, certes des biographies, des discours ou les actions d'une telle ou d'une autre mais ces écrits ont, pour leurs majorités, été ou sont écrits par des hommes, mais l'analyse globale de leurs actions, de leurs revendications, démontrerait certainement le bien fondé du rôle qu'elles ont tenu lors de la Grande Révolution.

Jean Jaurès dans sa monumentale « Histoire socialiste de la révolution française » n'en parle guère. Et ce n'est pas les années Impériales ou celles de la Restauration qui arrangèrent le cadre d'écoute de leurs volontés d'engagements.



« Nos ennemis les plus dangereux sont de sots préjugés qui enchaînent les esprits faibles ; mais dans ce siècle de lumière, le flambeau de la raison répand une clarté si vive que nous ne devons pas désespérer, que notre sexe ne se régénère... »

Pauline Siro

Alors, peut-on parler de « féminisme révolutionnaire », d'une simple vague de révolte des femmes au regard de leurs conditions, ou plutôt d'un désir d'une même régénération que les hommes au travers des « droits de l'homme et du citoyen », tout simplement oublié par ces derniers ?

Le poète a dit « la femme est l'avenir de l'homme », mais celui-ci n'est tout simplement pas encore prêt pour le partage, même au XXI^{ème} siècle.

(1) L'ensemble des références se trouvent sur le site de l'ARBR.

Clément DEBUSSCHERE

DROIT DE CUISSAGE : UN « AVEU » LÉGITIMANT LE CONSENTEMENT EN 1744 « jus primæ noclis »



C'est bien connu, le XVIII^{ème} siècle est celui de l'éloge du plaisir et du libertinage aussi de la débauche. Diderot nous le dit et Rousseau connaît un succès fou avec la Nouvelle Héloïse faisant l'éloge du bonheur familial et de l'amour partagé. Au clergé et à la noblesse la licence, à la bourgeoisie conquérante la liberté et vertu.

1715-1723, la régence. C'est à cette époque que Bertrand Tavernier situe son film « Que la fête commence ! » Dépravation des mœurs et instrumentalisation politiques sont au cœur de l'intrigue. Chacun connaît la contrepèterie de la comptine célèbre « Il court, il court, le furet. » à propos de l'abbé Dubois. La scène ultime, d'une violence inouïe, s'achève sur la réplique d'une fille du peuple adressée à son petit frère mort « Regarde petit frère, regarde comme cela brûle bien un carrosse. On en brûlera d'autres petit frère, je te le promets ». 1744. Nous sommes au milieu du règne de Louis XV, dit le bien-aimé (il vient d'être gravement malade, son impopularité viendra plus tard). La révolution qui va advenir n'est pas loin et la nuit du 4 août mettra fin aux privilèges et aux droits féodaux, abolition qui ne sera achevée que par la Convention.

L'épisode que nous relatons ne vient pas des frasques de la Cour mais des usages répandus dans les sociétés villageoises sur lesquelles les seigneurs locaux exercent leurs privilèges nobiliaires. L'histoire qui vous est rapportée ici se déroule dans la Somme. Elle est développée dans « La Révolution Française », revue historique de 1907, à partir d'un document identique à celui que nous reproduisons ci-dessous découvert par un instituteur de Thennes

en 1901 parmi d'autres papiers dans le grenier d'un paysan du village et dont les Archives de la Somme nous garantissent l'existence et l'authenticité. L'auteur de l'article nous dit sans détour et rejetant les dénégations de quelques historiens monarchistes que de telles pratiques, sous les mêmes formes existaient dans de nombreuses provinces et pays d'Europe.

De quoi s'agit-il au juste ? D'un « aveu » dont voici un éclairant extrait.

« Seigneurie de Bertaucourt-lès-Thennes. – Droits seigneuriaux : aveu rendu par Charles Serpette, laboureur, à René de Sacquepé, chevalier de Thézy, baron de Fouencamp, et seigneur de Bertaucourt. 1744 ».

[...] « que personne ne se peut marier sans lespres consentement de son dit seigneur et que le jour des noces l'époux est obligé personnellement d'aller vers ledit seigneur et lui demander la permission de coucher avec son épouse et lui faire présent l'un plat de viandes et l'autre de tartes et qu'il est permis audit seigneur de coucher une cuisse nue avec l'épouse une heure ou deux si bon lui semble ».

Cette citation est extraite de la page 4 de l'aveu dont nous ont donné copie les archives de la Somme. Les trois précédentes concernent ce qui est proprement l'objet d'un aveu: régler les problèmes fonciers et les « obéissances » que les « vassaux » doivent à ce sujet à leur « suzerain ». Dans le dit aveu la propriété du corps de la mariée est donc considérée comme celle d'une terre, d'une ferme, ou d'une grange. On légitime cela dans un contrat « notarié » en même temps que les relations de fermages comme si l'épousée faisait partie du bétail et des biens.

Le seigneur dont il est question dans ce document est René de Sacquespée, marquis de Thézy, seigneur de Thézy, de Bertaucourt-lès-Thennes, de Fouencamps, de Neremont and de Fercourt chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 octobre 1693, décédé le 8 septembre 1771 et père de cinq enfants (source : Geneanet).

Celui-ci inscrit donc dans le droit local (de basse justice) les clauses de l'exercice « ordinaire » de sa domination. Elle est à la fois de rang et de genre.

La jeune épousée sait d'avance ce qui l'attend. Elle n'a qu'à obéir, se soumettre et l'époux aussi, avec les risques que peut comporter la rupture du contrat. Elle appartient d'abord au seigneur avec la soumission imposée au mari, le tout signifié par un acte de « justice ». Et il est permis de penser que parmi les dix-neuf cahiers d'aveux de la seigneurie de Bertaucourt, celui-ci n'était pas le seul et qu'il y en avait d'autres, du même genre qui concernaient d'autres foyers.

Il nous faut bien ici nommer les choses au risque de commettre un anachronisme : le viol est en quelque sorte institutionnalisé localement, transformé en consentement par un écrit et le corps des jeunes femmes nié. Dans nos têtes alors reviennent obsessionnellement les premières notes des Noces de Figaro. Et l'on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec la manière dont les colons (nobles pour nombre d'entre eux d'ailleurs) considéraient leurs esclaves femmes dans les colonies à cette même époque.

Article complet avec notes sur le site : www.amis-robepierre.org

Alcide CARTON

Éléonore et Élisabeth Duplay sont deux sœurs, deux égéries de la Révolution Française, célèbres non pour leur rôle tenu pendant la Révolution Française, mais par leur proximité avec Maximilien Robespierre, hébergé par leur père le menuisier Maurice Duplay trois années durant. On a beaucoup spéculé sur une relation amoureuse qui se serait installée entre Éléonore et Maximilien Robespierre, spéculation commencée dès Thermidor et qui continue de nos jours sur les forums Internet. Certes, Éléonore a peut-être encouragé cette rumeur en vivant recluse, telle une veuve, chez son père puis chez son frère Jacques le restant de sa vie, voici ce qu'écrit son neveu Philippe Le Bas (1794-1860), dans son Dictionnaire Historique :

La fille aînée de Duplay, Éléonore, partageait les sentiments patriotiques de son père. C'était un de ces esprits sérieux et justes, un de ces caractères fermes et droits, un de ces caractères généreux et dévoués, dont il faut aller chercher le modèle dans les beaux temps des républiques anciennes. Maximilien ne pouvait manquer de rendre hommage à de telles vertus ; une mutuelle estime rapprocha leurs deux cœurs ; ils s'aimèrent sans jamais se l'être dit, il n'est nul doute que s'il eût réussi à ramener l'ordre et le calme dans l'État, et que son existence eût cessé d'être aussi agitée, nul doute qu'il ne fût devenu le gendre de son ami. La calomnie, qui n'a ménagé aucun de ceux qu'affectionna la victime des thermidoriens, n'a pas manqué de s'attaquer à la femme dont il voulait faire son épouse, et l'on n'a pas craint d'écrire qu'un lien coupable les unissait. Nous, qui avons connu Éléonore Duplay pendant près de cinquante ans, nous qui savons jusqu'à quel point elle portait le sentiment du devoir, jusqu'à quel point elle s'élevait au-dessus des faiblesses et de la fragilité de son sexe, nous protestons hautement contre une aussi odieuse imputation. Notre témoignage mérite toute confiance.¹

Finalement nous ne savons que peu de choses de la vie d'Éléonore Duplay après Thermidor, nous n'avons que quelques informations glanées sur des actes notariés, comme l'inventaire après décès de Maurice Duplay en 1820.

On apprend dans cet acte qu'Éléonore tout comme Jacques (et sa famille), vivaient ensemble avec leur père dans une maison de l'Île de la Cité, au 29 rue de Harlay. Éléonore est désignée dans cet acte comme « gardienne des scellées ». Dans l'inventaire réalisé des biens de son père sont listés de nombreux tableaux, il s'agit essentiellement de copies, et d'aquarelles, sont-elles l'œuvre d'Éléonore ? Nous savons qu'Éléonore avant Thermidor fréquentait l'atelier du peintre Regnault.

Éléonore fut considérée comme un mythe vivant, une icône inaccessible des républicains du début du XIX^{ème} siècle. Une correspondance existe en ce sens entre Charles Teste¹ et Buonarroti.¹

Tout comme sa sœur Éléonore, Élisabeth LE BAS née Duplay (1772-1859), est un personnage mythique et une grande figure de la Révolution Française, un témoin oral exceptionnel et recherché par les historiens de la Révolution Française au milieu du XIX^{ème} siècle tels que Jules Michelet, Louis Blanc, Alphonse Esquiros ou encore le poète Alphonse de Lamartine. Ces historiens en retour nous renseignent sur Élisabeth, en narrant leur rencontre. Nous sommes évidemment bien informés par son fils Philippe Le Bas et la correspondance de ce dernier, entretenue lors de ses voyages. De nombreuses archives la concernent directement comme les dossiers de « carrière » au Ministère de l'Intérieur de son second mari Charles Le Bas, et, comme pour sa sœur, différents actes notariaux impliquant la famille Duplay nous renseignent. Enfin Paul Coutant Stéphane-Pol, le gendre de Léon Le Bas, le petit fils d'Élisabeth, conserve les archives familiales et bénéficie des souvenirs de son beau-père (lequel aura vécu de longues années aux côtés de sa grand-mère). Il nous fournit ainsi de nombreuses informations à travers ses livres et ses articles.

Élisabeth vivra jusqu'à 86 ans, de sa vie nous pouvons dégager cinq périodes :

La Première période

Cette rencontre, souvent évoquée dans la littérature, s'appuie sur ce fameux manuscrit de Mme Le Bas.

Dans ce manuscrit, Élisabeth fixe sa rencontre avec le Conventionnel, le 24 avril 1793, à la Convention même, où elle s'était rendue en compagnie de Charlotte Robespierre, « Ce fut le jour où Marat fut porté en triomphe que je vis mon bien-aimé Philippe Le Bas pour la première fois. »¹ Plusieurs rencontres sont évoquées par Élisabeth, puis Élisabeth conte ensuite la demande en mariage de Philippe, en pre-

mier lieu à sa mère, l'hésitation de cette dernière, puis l'intervention de Maximilien auprès des parents à la demande de Maurice, qu'Élisabeth écoute à travers une cloison ;

Mon père parut content ; mais ma mère tenait toujours à marier mes sœurs avant moi. Enfin, j'entendis mon père appeler notre bien bon ami : il était si bon que nous l'aimions plus qu'un frère. Mon père lui fit part du sujet de la conversation et lui dit : « Mon ami, c'est notre Élisabeth, notre étourdie, que M. Le Bas nous demande en mariage » Il lui répondit « Je vous en félicite, répondit-il, tant mieux. Élisabeth sera heureuse ; mon cher ami ne balancez pas un instant : Le Bas est le plus digne des hommes, sous tous les rapports ; il est bon fils, bon ami, bon citoyen, homme de talent ; c'est un avocat distingué ». Ce bon Maximilien paraissait heureux de me voir demandée en mariage.

Au moment où le mariage était programmé, Le Bas est envoyé en mission par le Comité de Salut Public ; il y est accompagné par son cousin Duquesnoy, et dans son manuscrit Élisabeth écrit : « Je pus m'empêcher de dire à Robespierre qu'il nous faisait du mal. » lequel lui répond :

Ma bonne Élisabeth, la patrie avant tout lorsqu'elle est en danger ; ce départ est indispensable mon amie ; il faut du courage ; il reviendra bientôt ; sa présence est nécessaire où on l'envoie. Vous serez bien plus heureuse, vous, si patriote, de le voir revenir après qu'il aura rendu un si grand service à son pays.¹

C'est au retour de mission de Philippe que le mariage a lieu, le 26 août 1793

Mais très vite au grand désespoir d'Élisabeth, Philippe doit repartir en mission, et le romantisme est à son comble quand cette dernière accompagne, enceinte de quelques mois, son mari et Saint-Just dans leurs missions aux armées, sur le front de l'Est. La toute jeune sœur du Conventionnel, Henriette Le Bas, âgée de 18 ans, est également du voyage, et deviendra même la fiancée éphémère d'Antoine De Saint-Just. Élisabeth et Henriette séjourneront alors à Saverne, tout près du front. Cet épisode est abondamment évoqué par Élisabeth dans ses mémoires.

La Seconde période

Puis surgit Thermidor et l'acte héroïque de son époux, le Conventionnel Philippe Le Bas, qui se brûle la cervelle pour éviter la guillotine, la plongeant dans une détresse incommensurable. Après son emprisonnement de quelques mois avec son fils d'à peine six semaines, elle est obligée de se nourrir en se faisant lesiveuse sur les bateaux lavoirs de la Seine :

Ci-contre, Portrait d'Éléonore Duplay, dite Cornélie (1768-1832), fiancée de Robespierre Anonyme, Dessinateur - Entre 1768 et 1832 - Musée Carnavalet



« *Oui j'ai préféré aller savonner au bateau, plutôt que demander des secours aux assassins de nos pauvres amis.* »¹

Les choses s'arrangent certainement pour elle quelque peu, lorsque l'ensemble de la famille Duplay retrouve la liberté.

La troisième période est la plus longue, elle va durer 32 ans

Quelque temps après, Élisabeth Duplay fera la rencontre de Charles Le Bas, un des jeunes frères de Philippe. Élisabeth et Charles ont le même âge, tous deux nés en 1772. Comme elle, il est particulièrement démuné côté financier, c'est peut-être à l'occasion de ses démarches répétées dans les services du Ministère de la Police qu'il obtient le 25 janvier 1798, un poste de simple employé à ce Ministère. Un an à peine plus tard le 9 janvier 1799, Charles Le Bas épouse Élisabeth. De ce mariage naîtra une fille en 1800 à Paris, Charlotte Élisabeth (1800-1863), dite Caroline, puis Charles (1810-1871). La situation financière du couple ne sera assurée qu'à partir de 1808 lorsque Charles Le Bas accède à la fonction de commissaire général de Police de Lorient. La famille Le Bas n'est de retour à Paris qu'en 1814 ; Charles continue de progresser dans la hiérarchie du Ministère de la Police puis de l'Intérieur pour devenir chef de bureau au Ministère de l'Intérieur de 1819 à 1822, date où il fait valoir ses droits à la retraite. Il décède le 2 septembre 1830.

La Quatrième période aux côtés de son fils Philippe

De 1830 jusqu'au début de la décennie 1850, elle vie aux côtés de son fils Philippe, au 30 Rue de Condé, son adresse officielle telle qu'elle apparaît dans l'inventaire après décès de son frère Jacques en 1847. Durant toutes ces années, elle partagera la vie de son fils, une relation très forte s'installe entre les deux êtres. Elle gardera les deux enfants de Philippe, Léon et Charlotte Élisabeth Grujon, pendant son long voyage de deux années en Grèce et Asie Mineure, elle fera également pendant cette période le lien avec les collègues de son fils. Les lettres qu'envoie Philippe à sa mère pendant cette période sont parfois techniques et riches en description et en détails sur les sites visités, ce qui atteste que Philippe s'adressait à une lectrice avertie et cultivée. Ils reçoivent beaucoup dans ce grand appartement de la rue de Condé. Plusieurs témoignages l'attestent, ainsi celui de Jules Simon, dans lequel il évoque un repas Républicain où l'invitée d'honneur n'était autre que Charlotte Robespierre.

Cet évènement est d'ailleurs significatif de la différence de perception et d'appréciation de Charlotte Robespierre par les deux sœurs Duplay. La détestation qui existait entre Éléonore Duplay et Charlotte Robespierre avait tenu à l'écart cette dernière de la famille Le Bas. Mais en cette année 1833, Éléonore venait de décéder, et comme l'indique Jules Simon, Charlotte Robespierre avait peut-être voulu revoir une dernière fois celle qui aurait pu être sa belle-sœur, et connaître le fils de celui qui avait été le plus fidèle ami de son frère Maximilien. C'est donc une relation quasi-fusionnelle qui s'est installée entre Élisabeth et son fils pendant ces deux décennies, cette relation exceptionnelle fut rappelée, à ses obsèques, par Xavier de Xivrey, président de l'Académie des belles-lettres :

*Ce que M. Le Bas recueillit d'honneur, de succès, de réputations, il le rapportera, toujours aux soins tendres et dévoués d'une mère, dont il se plaisait à louer les qualités supérieures et à laquelle il n'aura survécu que d'un an, ayant eu la consolation de la conserver jusqu'à un âge très avancé.*¹

De nombreux témoignages sur Élisabeth Le Bas existent, nous n'en citerons ici qu'un seul, celui du peintre Degas relaté par Paul Valéry :

Le vingt-huit juillet 1904, Degas me raconte ce souvenir : il avait quatre ou cinq ans. Sa mère un jour le conduisit avec elle faire visite à Madame Le Bas, veuve du célèbre Conventionnel, ami de Robespierre, qui se tua d'un coup de pistolet le neuf thermidor. Le fils de Madame Le Bas, Philippe, était un éminent érudit. Il avait été précepteur des oncles de Degas. Cette vieille dame habitait rue de Tournon. Degas se souvenait du rouge des carreaux cirés qui parvaient l'appartement. La visite achevée, comme Madame Degas, tenant son fils par la main, se retirait, accompagnée jusqu'à la porte par Madame Le Bas, elle aperçut sur les murs du couloir d'entrée les portraits de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon...

- *Comment, s'écria-t-elle, vous conservez toujours les têtes de ces monstres (...)!*

- *Tais-toi, Célestine, c'étaient des Saints !*

La cinquième période aux côtés de sa fille Caroline.

Ensuite au début des années 1850, Philippe ayant perdu l'usage de son grand appartement parisien, Élisabeth se résout à quitter Paris pour se rendre auprès de sa fille à Rouen. Elle y finira sa vie. Sa fille Caroline s'était mariée avec le propriétaire de l'Hôtel du Nord, Henri Vautrin ; la mort précoce de celui-ci en octobre 1828 (il n'était âgé que de 31 ans) fera de Caroline à vingt-huit ans l'unique propriétaire et gérante de cet établissement renommé en plein cœur de Rouen, en l'actuel rue

du Gros Horloge, jouxtant le célèbre monument. Élisabeth était domiciliée 13 rue Sénécoux, une petite rue aujourd'hui disparue située à quelques encablures.

Le fils cadet d'Élisabeth, Charles Le Bas, obtiendra grâce à son frère un poste de sous-bibliothécaire à La Sorbonne. A sa mort, quelques années après celle de son épouse en janvier 1871, il laisse cinq orphelins.

Éléonore et Élisabeth, sont inhumées en deux sépultures de la 34^{ème} division du cimetière du Père-Lachaise, relativement proche l'une de l'autre. Concernant celle d'Élisabeth, c'est elle-même qui en fit l'acquisition en 1830 pour inhumer son second mari Charles Le Bas, d'où la gravure « FAMILLE LE BAS DU NORD », faisant référence au surnom de Charles, Le Bas du Nord, donné par sa hiérarchie au Ministère de la Police pour le distinguer d'un autre commissaire officiant dans le Sud de la France « Le Bas du Sud ». L'emplacement précis de la sépulture fut choisi par Élisabeth pour être à la fois proche de la tombe de la famille DUPLAY, et être contiguë de celle de son gendre Henri Vautrin où serait plus tard inhumée Caroline. En la sépulture d'Élisabeth sont inhumés également une autre famille, une famille amie et cousine, les Prévost : les descendants de Jean Baptiste Prévost-Le Bas, le curé de Frévent et beau-frère du Conventionnel. Mais c'est une toute autre histoire que nous exposons dans un autre article.

De façon analogue, dans le cadre de la sépulture Duplay où est inhumée Éléonore, le souvenir de Maximilien Robespierre est évoqué indirectement sur une plaque déposée par l'AMRID en juillet 2003 : « À Éléonore Duplay amie de Maximilien Robespierre ». Cette plaque complète une stèle reconstituée à l'identique dans le cadre de la restauration de la sépulture, entreprise par la ville de Paris en 1985, au titre des sépultures présentant un intérêt artistique et/ou historique. La fiche de cette sépulture de la commission d'architecture funéraire, intitulée « Concession : Duplay Éléonore (1768-1832) no61P1818 », indique au sujet de l'intérêt historique et architectural : « La tradition orale considère qu'il s'agit de la « fiancée de Robespierre qui, jusqu'à l'âge de 64 ans, porta le deuil de Robespierre ».

Ainsi, à défaut d'avoir obtenu une rue à son nom à Paris, Maximilien Robespierre aura-t-il pu inspirer à cette ville le fait de conserver à ses hôtes leur sépulture et à travers cette dernière, pouvoir lui-même apparaître et demeurer virtuellement aux côtés de ses hôtes pour l'éternité.

(1) Les références et l'article complet se trouvent sur le site de l'ARBR. Vous trouverez aussi plus de détail sur notre site www.philippe-le-bas.org (site en phase de développement).

Florent HERICHER, Aimée BOUC

Olympe de Gouges

PORTRAIT D'OLYMPE DE GOUGES
ATTRIBUÉ À ALEXANDRE KUCHARSKI.
PASTEL SUR PARCHEMIN, VERS 1788.
45,5 X 37,5 CM, COLLECTION PRIVÉE.

Fille de la blanchisseuse pauvre Anne Olympe Mouisset et du boucher rude Pierre Gouze, Marie Gouze naquit le 7 mai 1748 dans la ville pittoresque de Montauban. En réalité, Marie fut la fille illégitime du marquis Jean-Jacques Lefranc, l'homme aisé et l'auteur des pièces de théâtre qui fut l'amant de sa mère. Mais personne ne savait alors que cette femme inconnue d'une petite ville s'inscrirait dans l'histoire et qu'elle deviendrait connue sous le nom d'Olympe de Gouges...

LES DROITS DES NOIRS

Olympe reçut une éducation convenable pour une jeune bourgeoise. Ayant hérité le talent artistique de son père ; elle commença à gagner sa vie en tant qu'auteure de pièces de théâtre en 1788. Sa carrière politique ne débuta qu'après son installation à Paris. En fréquentant les salons parisiens, elle fit connaissance avec Brissot et Condorcet avant la Révolution. Les deux l'influencèrent beaucoup par leurs pensées. En 1788, elle publia son texte *Réflexions sur les hommes nègres* dont le sujet fut le traitement des esclaves noirs dans les colonies françaises. Ce fut pour cette raison qu'elle était si proche de Brissot, le futur meneur des girondins - Brissot, lui aussi, s'intéressait à la problématique de l'esclavage. Après son deuxième retour de Londres, il fonda la Société des Amis des Noirs à Paris dont il fut président pendant deux années. D'après Brissot et Olympe, l'esclavage n'était que le miroir des relations entre les monarchistes et une minorité qui ne pouvait pas se défendre. Olympe traitait la question de l'injustice vis-à-vis des noirs aussi dans ses pièces de théâtre ce qui causa une vague des protestations : elle fut une menace pour les entreprises qui profitaient du marché des esclaves. Par conséquent, la représentation de ses pièces fut vite terminée.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

Olympe fut enthousiaste par l'arrivée de la Révolution. Elle se réjouit des changements qui venaient et elle

séprit surtout pour l'idéal de l'égalité. Jusqu'à ce qu'elle ne comprenne qu'il ne concernait que les hommes. Olympe, une femme émancipée, décida donc d'agir et elle rédigea la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne suivie par son oeuvre Contrat social dont le titre fit allusion à Jean-Jacques Rousseau et son écrit du même nom qui fut, nous le savons bien, une sorte de Bible pour Robespierre. Olympe y déclara que le mariage devait être un contrat volontaire entre un homme et une femme, un contrat basé sur l'égalité entre les deux sexes. Mais vu ses mauvaises expériences, elle considéra le mariage comme « *tombeau de la confiance et de l'amour.* » Elle souligna aussi la nécessité de la possibilité de divorce qui par ailleurs devint réelle grâce à la Révolution et ce fut l'une de ses plus grandes contributions dont tout le monde pouvait profiter.

SON POINT DE VUE VIS-À-VIS DE LA MONARCHIE ET DE ROBESPIERRE

Même si Olympe était une grande partisane des droits humains, sa déclaration ne fut jamais approuvée et son auteure a toujours été perçue comme une monarchiste. Olympe était en réalité à moitié aristocrate par son père, même si officiellement, elle était issue de la petite bourgeoisie. Sa relation avec la monarchie n'était toutefois pas hostile. De ce fait, son idéal n'était pas la république, mais la monarchie constitutionnelle. Ce fut la raison pour laquelle elle n'apprécia guère la fondation de la république. Comme elle s'opposait à la peine de mort, elle refusa aussi l'exécution du roi. Étant partisane d'une monarchie constitutionnelle, elle comprenait bien que sans le roi, ce système ne pouvait plus exister. Les républicains eurent donc une bonne raison de s'opposer à elle : elle fut une ennemie potentielle. Avant l'exécution de Louis XVI, elle écrivit même une lettre à la Convention nationale en la priant pour sa vie. Elle savait pourtant bien que Louis était tout sauf un bon roi. Mais vu son pacifisme, elle voulut quand même épargner sa vie et le condamner à l'exil. Toutefois, les républicains ne considérèrent cette solution comme raisonnable : qui pourrait être sûr que le roi exilé ne serait pas utilisé par les royalistes qui s'uniraient autour de lui pour détruire tous les idéaux révolutionnaires ? Ce qui se passa par ailleurs même après la mort de Louis : les royalistes s'organisèrent à l'étranger pour lutter contre la Révolution. Olympe fut donc soupçon-

née de sympathies pour la monarchie et en conséquence, on ne lui faisait plus confiance. Elle ne partageait pas les idées radicales de la Montagne, elle se joignit plutôt à la fraction des girondins dont la tête était Brissot, son vieil ami. Les girondins l'influencèrent vite à tel point qu'elle s'opposa ouvertement à la Montagne et à Robespierre. Elle commença à accuser Robespierre de l'instauration de la Terreur qui fut pourtant initiée à la demande du peuple inspiré par les hébertistes et les dantonistes, pas par Robespierre. En plus, les plus grands excès de la Terreur n'eurent pas lieu à Paris, mais en province, mis en place par les représentants en mission. Mais étant donné qu'au XVIII^{ème} siècle, les informations se diffusaient lentement, Olympe, qui était à Paris, ne pouvait pas être bien informée concernant ces répressions. Pourtant, cela ne peut pas justifier le fait qu'elle en accusa Robespierre ce qui aida la politique de la Gironde.

En dédiant sa déclaration à la reine Marie-Antoinette en personne, elle causa elle-même partiellement le fait que son texte fut refusé sans que quelqu'un n'y réfléchisse vraiment. Il est clair que les jacobins ne purent pas accepter un document lié aussi étroitement à l'Ancien régime et aux monarchistes. En plus, Olympe se lia à la Gironde et elle proposa en public un plébiscite sur la forme du gouvernement de la France : les citoyens y devaient choisir le meilleur des trois systèmes proposés. Olympe elle-même se prononça pour la monarchie constitutionnelle. Prenant en considération tous ces faits, sa Déclaration ne put pas être acceptée et Olympe fut déclarée coupable de crimes contre la république et exécutée pour trahison le 3 novembre 1793 à l'âge de 45 ans.

COMMENT OLYMPE DE GOUGES DEVRAIT ÊTRE PERÇUE ?

Le plus grand problème d'Olympe fut malheureusement le fait qu'elle adressa ses idées révolutionnaires aux monarchistes. Par conséquent, les républicains les refusèrent. En plus, ses idées furent pleines des contradictions : d'une part, elle demanda l'idéal de l'égalité, d'autre part, elle supporta la monarchie qui s'oppose à cet idéal. Malgré tout, Olympe démontra à tout le monde qu'une femme a le droit de choisir son destin et que chacun devrait être traité comme un être humain, peu importe son sexe et la couleur de sa peau.

Daniela Rudyj



SIMONE ÉVRARD UNE CITOYENNE ENGAGÉE DANS LA RÉVOLUTION.

PAR STEFANIA DI PASQUALE

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARBR NARNI (ITALIE)

Simone Évrard¹, Madame Marat, fut la compagne et l'épouse du révolutionnaire Jean-Paul Marat dit L'Ami du Peuple.



Elle est née à Tournus, en Bourgogne, une petite ville baignée par le fleuve Saône, le 6 février 1764. Fille aînée en second lit de Nicolas Évrard, exerçant la profession charpentier de marine et de Catherine Large qui possédait un petit bois à 5 km de Tournus, Simone devient orpheline à l'âge de douze ans et s'occupe de ses trois sœurs (Philiberte, Catherine – la sœur qui sera à côté d'elle lors de la révolution – et Étienne).

En 1790 elle tombe amoureuse de Marat qu'elle a rencontré grâce à son beau-frère Jean-Antoine Corne, époux de Catherine, qui travaillait comme imprimeur au Journal de Marat. C'est chez les sœurs Évrard que Marat trouve alors soutien et secours. Simone prendra soin de lui et deviendra aussi sa proche collaboratrice.

Pourquoi Simone Évrard est si « oubliée » en France ?

En France et dans le monde il s'est développé une conception totalement erronée concernant la vie et l'action politique de Madame Marat. Sans doute, on peut en attribuer la raison aux légendes noires créées par les thermidoriens et par les régimes monarchistes qui ont voulu traiter en ridicule la figure de cette grande femme de notre histoire, laissant ignorer du grand public le rôle essentiel qu'elle joua auprès de son époux, L'Ami du Peuple. Ainsi, analysant la reconstitution de la scène de la mort de Marat au Musée Grévin de Paris, Charlotte Goetz-Nothomb, qui s'est intéressé à son histoire écrit : « *Le musée Grévin a transformé cette belle femme en une terrible tricoteuse* ». Ses détracteurs, surtout ceux de la fin du XIX^{ème} siècle, la décrivent comme une bonne, une vendeuse de volupté, une tricoteuse vulgaire qui était au service de l'hygiène de Marat.

Qui était donc Simone Évrard?

Ses contemporains la décrivent comme une femme très belle et très élégante, au port aristocratique. Elle prenait soin de sa toilette, ses vêtements, ses broderies, ses chapeaux, etc.

Au-delà de sa physionomie, Simone s'est engagée avec ardeur pour défendre la cause de la liberté, celle de la presse en particulier. Elle a financé le journal de Marat *L'Ami du Peuple* en 1792. **Sans son aide financière et son soutien quotidien, Marat n'aurait peut-être pas été plus le révolutionnaire acclamé par le peuple parisien ?**

Toujours à ses côtés pour les soins domestiques, elle a aussi aidé son époux à l'écriture du journal travaillant avec lui, jour et nuit. Elle fréquentait avec beaucoup d'assiduité les séances du Club des Cordeliers et elle a continué d'y participer après la mort de son époux.

Elle était très attentive à sa santé, et le cachait en cave en cave pour éviter qu'il soit assassiné par des mouchards ou des sbires du Général Lafayette et ou de Necker.

Après l'assassinat de Marat, accablée par la douleur, elle eut le courage de monter à la Tribune de la Convention Nationale et de dénoncer les calomnieux du Martyr de la liberté².

Elle fit une apparition remarquée, le 8 août 1793, à la tribune de la Convention nationale, où elle fut accueillie par Robespierre en personne pour dénoncer le martyr de son compagnon.

Elle continua d'utiliser l'imprimerie de *L'Ami du Peuple* après sa mort et réussit à publier le premier volume de ses Œuvres Politiques, un projet qu'elle avait conçu avec son ami avant le terrible assassinat.

Après la chute de Robespierre, elle fut arrêtée en même temps que sa belle-sœur Albertine et enfermée à la prison de Sainte-Pélagie.

Simone Évrard et Albertine, la sœur de Marat ont lutté toute leur existence pour défendre la mémoire de L'Ami du Peuple et à préserver les nombreux travaux qu'il avait produit de son vivant.

Si aujourd'hui on peut lire et connaître la vie et l'œuvre ce grand homme, c'est grâce à l'action de ces deux citoyennes intrépides qui ont subi jusqu'à la mort les vexations de la police de Louis XVIII et Charles X.

Simone Évrard mourut le 24 février 1824 à l'âge de 60 ans d'une chute dans les escaliers.

(1) https://www.marat-jean-paul.org/Site/Simonne_Évrard.html

(2) En ligne sur le site : www.amis-robespierre.org



Aider l'ARBR à pousser

Le nouveau CA a décidé de renouer les contacts avec des amis perdus de vue. Notre président A. Carton a adressé une lettre postale à chacun et chacune.

Durant les prochaines semaines, Marc et moi, essaierons de vous contacter par téléphone.

Merci de votre accueil.

Pierre Outteryck et Mark Billings

BON ANNIVERSAIRE MAXIMILIEN !

Nous sommes reconnaissants envers la mairie de Grenay (62) qui nous a demandé de lui fournir un texte destiné à expliquer aux piétons qui était Robespierre à l'entrée de la rue qui porte son nom. Tout comme les résistants grenaysiens ou de la région ou de militants progressistes honorés par la ville, l'Incorruptible aura donc sa notice.

Nous nous réjouissons aussi que la municipalité nous associe à l'inauguration de cette place pour célébrer ainsi le 233^{ième} anniversaire de la naissance de Robespierre qui vraisemblablement traversa le village de Grenay en sa jeunesse artésienne.

Les mesures de sécurité sanitaire nous permettront-elles de nous retrouver pour cela ?

En tout état de cause, retrouvons-nous rue Robespierre à Grenay vers 18 h le jeudi 6 mai.

Vie de l'ARBR

Et notre page Facebook ?

Le rapport d'activité du 20/08/2020, préalable à notre Assemblée Générale (qui devait avoir lieu le 7/11/2020, et reportée au 23/01/2021) comportait une partie relative à la page Facebook de l'ARBR. A la fin de ce rapport, je faisais état de 398 abonnés.

À ce jour, nous en sommes à 531 abonnés, et certains de nos abonnés sont devenus adhérents de l'ARBR, et nous nous en félicitons. Ils relaient efficacement notre action.

En ces temps perturbés, notre vie associative continue, et vous le découvrirez aussi bien sur le site que sur la page Facebook.

La page Facebook s'est fait l'écho du déroulement de notre assemblée générale

le 23 janvier 2021, et des élections au Conseil d'administration et au Bureau, en visio conférences.

Tout récemment, Facebook a fait découvrir l'ouvrage d'une de nos membres du Conseil d'administration, Stefania di PASQUALE, intitulé Madame MARAT, de même qu'une conférence en direct (en italien) sur ce thème le 12 mars.

D'autres conférences vont suivre, et nous nous activons dans la préparation de notre prochain Congrès du 25 septembre 2021.

Jacqueline CARDILE



ROBESPIERRE SOUTIENT LES FEMMES LE 5 OCTOBRE 1789

Sur la séance fameuse du 5 octobre 1789, Robespierre a bien pris la parole à la Constituante pour soutenir les femmes ! Creusons un peu. Un résumé existe dans [OMR, VI, 106-107] :

« Une députation très nombreuse de femmes de Paris se présenta à la barre. Maillard porte la parole en leur nom, dénonçant les manœuvres pour affamer Paris, demandant à l'assemblée une députation aux gardes du corps pour les engager à prendre la cocarde tricolore.

L'Assemblée ordonna à son président de se rendre aussitôt chez le roi, à la tête d'une députation, pour lui présenter le tableau de la position malheureuse de la ville de Paris.

Au cours de son intervention, Robespierre soutint Maillard, en particulier dans sa dénonciation au sujet d'un meunier à qui on aurait envoyé 200 livres, et avec la promesse chaque semaine, en l'invitant à ne pas moudre. Le matin, l'Abbé Grégoire avait dénoncé le même fait à la tribune de l'Assemblée. »

Sur l'intervention de Robespierre (dont nous n'avons malheureusement pas le texte précis, qui n'est pas resté dans les mémoires, ni transcrit) en faveur des femmes et de leur porte-parole, un homme ! Stanislas Maillard (que l'on retrouvera lors des journées de septembre 1792), il y a deux sources principales :

1 - La déposition de Maillard lui-même (pièces de la procédure criminelle instruite au Châtelet sur les événements du 6 octobre, n°81.) :

« M. de Robespierre, député d'Artois, prit la parole, et dit que l'étranger introduit dans la diète auguste avait fortement raison, et qu'il croyait qu'il en avait été question le matin, que M. l'Abbé Grégoire pourrait donner des éclaircissements, ce qui déchargea le déposant d'en donner lui-même. »

2 - Un court extrait des mémoires de Bailly, maire de Paris, dans : éclaircissements historiques, tome III, p. 419.

« M. de Robespierre fit, à la suite, un discours plein de patriotisme, ce qui rendit les femmes tranquilles pour le moment. »

Bruno Decriem

Président du Conseil Scientifique

Que demande le peuple ?

Les cahiers de doléances de 1789.
Éditeur Textuel – 2019
49€ – Et ... Que demandent les femmes en 1789 ?



Le premier et le troisième dimanche de mars 1789, sur ordre du roi Louis XVI, 27 millions de Français ont été invités à exprimer leurs doléances : 60 000 cahiers

ont été ainsi rédigés. Publiés pour la première fois en fac-similé, ces inédits vibrent de l'espoir d'un monde nouveau. Les extraits choisis aux cinq coins de l'hexagone incarnent la France des villages et des campagnes mais aussi des grandes villes.

Loin d'être invisibles, elles participent activement aux réunions du printemps et à la formulation de doléances spécifiques : les sœurs dans les couvents, les veuves de la noblesse, les femmes du tiers-état dans leur pétition au roi... Les revendications convergent dans le sens de plus de sécurité dans les conditions de vie.

Le souci d'un bon niveau d'éducation traduit une conscience aigüe de leur statut de femme souhaitant s'émanciper de toutes les dépendances (père, patron, mari, etc.) et de mère responsable des bonnes mœurs de leurs enfants.

Face une attitude diverse des hommes, elles réclament « l'égalité » dans le couple et la gestion du budget domestique. Des revendications « convergent » puisque les doléances du clergé de Paris réclament dans son article 20 « qu'il soit établi et fondé dans toutes les paroisses, en proportion de leur étendue, des écoles gra-

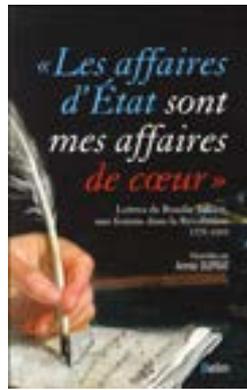
tuites, mais distinctes et séparées pour l'un et l'autre sexe. ». Les femmes et le clergé se rejoignent dans le combat du fléau de la prostitution.

Le livre richement illustré de Pierre Serna rappelle qu'il n'était pas « possible que la moitié des individus qui compose votre royaume soit oubliée » (cahier de doléances des femmes de franche-comté)

Patrice Zahra
Secrétaire de l'ARBR

« Les affaires d'État sont mes affaires de cœur ».

Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810, présentées par Annie Duprat, postface par Jean Sauvageon, Paris, Belin, 2016, 556 p.



Al'occasion de ce numéro thématique sur les femmes dans la Révolution française, il n'est pas inutile de rappeler l'édition encore récente d'une grande partie de la correspondance de Rosalie Ducrollay

Jullien (1745-1824), qui constitue un témoignage précieux par une femme proche des Montagnards et de Robespierre en particulier. Issue de la bourgeoisie cultivée, mi-parisienne, mi-provinciale, femme du député Jullien de la Drôme et mère du jeune agent du Comité de Salut public, Marc Antoine Jullien (dit de Paris), Rosalie Jullien nous livre à travers ses lettres (surtout à celui-ci), sa vision de la Révolution, ses réflexions politiques et sur des personnages

qu'elle a côtoyés en plus de ses expériences quotidiennes.

Voici, par exemple, comment Rosalie a décrit Robespierre, qui venait de dîner chez elle avec son frère et sa sœur, le 10 février 1793 : « Il est propre à être chef de parti comme à prendre la lune avec les dents. Il est abstrait comme un penseur, il est sec comme un homme de cabinet mais il est doux comme un agneau et sombre comme Young. Je crois qu'il n'a pas notre tendre sensibilité et qu'il veut le bien de l'espèce humaine plus par justice que par amour. » (p. 23). Quelques mois plus tard, le 28 frimaire an II (18 déc. 1793), sa perspective semble pourtant avoir évolué lorsqu'elle écrit, à propos du Comité de Salut public, que « mon cœur, qui est ma boussole en tout, se complait à sentir que quand des législateurs comme Couthon, Billaud, Lindet, Robespierre, etc., méditent quelque chose pour le bien, il n'en peut pas résulter autre chose que du bien si l'effet répond à la pureté des intentions » (p. 276). Elle affirme même un peu plus loin : « Je puis t'assurer que les discours de Robespierre ont ajouté mille fleurons à sa couronne civique et lui ont fait autant d'amis que d'admirateurs. » (p. 277), même si elle se croira obligée en thermidor de le renier pour défendre son fils, arrêté comme « robespierriste ».

On ne peut trop recommander la lecture de cette source remarquable, rendue accessible grâce à l'historienne Annie Duprat depuis 2016, même s'il est à regretter qu'une partie de cette correspondance reste encore inédite.

À LIRE

ROBESPIERRE, LES FEMMES ET LA RÉVOLUTION, par Claude Guillon



Après des centaines de livres consacrés à Robespierre, voici le premier qui s'intéresse non seulement à ses rapports personnels avec les femmes mais à sa politique de genre. Quelle femme reconnaît-il aux femmes dans la société ? Quelle est son attitude à leur égard au club des Jacobins ou à l'Assemblée ? Comment évaluer ses positions par rapport à celles d'autres écrivains, journalistes et militant.e.s révolutionnaires de son temps ?

Étudiant à nouveaux frais les groupes et les événements (Dames de la Halle, Marche des femmes sur Versailles en octobre 1789), exhumant des documents ignorés, l'auteur réfute

plusieurs « légendes robespierristes ».

Loin d'avoir été favorable à la citoyenneté féminine, Robespierre a contribué à faire de la Révolution une défaite politique pour les femmes, dont le club le plus radical est fermé à son instigation, avant l'interdiction de tous les autres.

Point de vue classique et facile, fort discutable, que de présenter la Révolution comme une défaite politique pour les femmes. À voir...

Éditions IMHO 18,50 €

à lire

EN BREF

18 mars- 28 mai 1871
La Commune

Chers amis de Robespierre,

L'ARBR ne pouvait pas oublier de commémorer le 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris (18 mars- 28 mai 1871).

Elle a demandé à notre ami Denis Orjol responsable régional des Amis de la Commune de Paris de nous proposer une page commémorative.

Faute de place, dans ce bulletin, nous publions en totalité son article sur notre site. En le remerciant d'avoir répondu à notre appel.

RDV sur notre site :
www.amis-robespierre.org



« La révolution sera la floraison de l'humanité comme l'amour est la floraison du cœur. »

Louise MICHEL (1830-1905),
La Commune, Histoire et souvenirs
(1898)

Ci-dessus portrait de Louise Michel pris à la prison des Chantiers de Versailles (musée Carnavalet).



L'Image du bulletin

Ci-dessus : détail de
La Désolation des filles de joie
Estampe - Gravure à l'eau forte

Bibliothèque nationale de France, département
Estampes et photographie

Pour voir l'intégralité de l'œuvre :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bt-v1b8410139j>

Légende :

« Ah! la Police nous écrase !
Mais il faut aussi l'accuser :
Nous en avons tant fait raser
Qu'il est bien juste qu'on nous rase. »

Dans les écritaux : « Ordonnance de Police concernant les femmes débauchées. Avis à la belle jeunesse. Nouvelle Fabrique de Perruques Anglaise. Nouveaux bonnets très élégants pour les têtes rasées - Avis au Public Nouvelle Pomade pour faire pousser les cheveux promptement. Vente de cheveux. Nouveaux Rasoirs pour les têtes. »

Appel à participation !

Nos pages sont ouvertes.

Le comité de rédaction de l'ARBR vous propose d'ouvrir ses colonnes à tous les adhérents soucieux de faire part de leurs connaissances et de rédiger un article pertinent

et éclairé dans le cadre du sujet annoncé à chaque fin de bulletin.

Pour cela n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

DANS LE PROCHAIN INCORRUPTIBLE

Découvrez-notre thématique :

"Comment enseigne-t-on la révolution française ?"

N'hésitez pas à réagir sur ce sujet via notre adresse de contact ou notre page Facebook
secretariat.arbr@amis-robespierre.org



Adhérez à l'ARBR.

Pour défendre Robespierre, soutenir l'ARBR et continuer de recevoir le bulletin rendez-vous sur :

<http://www.amis-robespierre.org/Adherer-a-l-ARBR-en-2021>